

LE 27 FÉVRIER 2017  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-sept février deux mille dix-sept, à vingt heures, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

M. Michel Lauzon  
Mme Guylaine Coursol  
MM. David Marra-Hurtubise  
François Bélanger  
Patrick Charbonneau  
Pierre-Paul Meloche  
Mme Francine Charles  
M. Guy Laurin

**Sont également présents :**

M. Mario Boily, directeur général  
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière

<b>163-02-2017 Adoption de l'ordre du jour.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 février 2017, tel que modifié comme suit :

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Appui à la Municipalité régionale de comté d'Avignon relativement à sa demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la suspension de l'étude des demandes à portée collective. (G3 312)
- b) Entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec. (G3 312)

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON DE RELATIONS D'AFFAIRES :

- 27. Entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

27. Entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)

**164-02-2017      Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 février 2017, tel que présenté.

**165-02-2017      Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 182 765,13 \$ pour la période du 13 au 24 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 14 au 27 février 2017, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 14 au 27 février 2017 et totalisant les sommes suivantes :

- Dépenses du fonds d'activités financières ..... 1 829 930,72 \$
- Dépenses du fonds d'activités d'investissement ..... 19 887,69 \$
- TOTAL..... 1 849 818,41 \$

À l'exclusion du chèque numéro 176763, à l'ordre de « François Bélanger » au montant de 75,00 \$. Ainsi, le montant des chèques du fonds d'activités financières sera diminué de 75,00 \$, ainsi que le montant total, pour se lire comme suit :

- Dépenses du fonds d'activités financières ..... 1 829 855,72 \$
- Dépenses du fonds d'activités d'investissement ..... 19 887,69 \$
- TOTAL..... 1 849 743,41 \$

**166-02-2017 Paiement de frais d'intérêts – Ville de Saint-Colomban.  
(X3 211 U4 N13979)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel et la Ville de Saint-Colomban ont convenu d'une entente spécifique relativement aux travaux de réfection et de réhabilitation d'une partie de la Côte Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT QU'un litige est né de cette entente relativement aux frais d'intérêts temporaires générés jusqu'au financement permanent des travaux exécutés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a entendu les revendications de la Ville de Saint-Colomban;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 32 196,59 \$ que celle-ci réclame à titre de frais d'intérêts temporaires, et ce, dans le seul but de mettre fin au litige.

**167-02-2017 Acceptation provisoire de travaux.**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de :

- a) construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue Jacques-Cartier (lot 4 874 929), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe L'Héritage inc. » par la résolution numéro 454-07-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15186) (dossier général X3 N14613)**
- b) construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Pierre-Rodrigue (lot 5 518 668) et Paul-Sauvé (lot 5 518 622), dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion Dub » par la résolution numéro 427-06-2014 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15081 dossier général N14996)**
- c) construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue De Denonville, phase II, (lot 4 826 670), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe L'Héritage inc. » par la résolution numéro 403-06-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15234 dossier général N14609)**
- d) construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Félix-L'Allier et Marie-Anne-Fortier (lots 5 600 207 et 5 600 209), dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion Dub inc. » par la résolution numéro 81-02-2015 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 S12 N15083)**

<b>168-02-2017</b>	<b>Approbation d'une demande des propriétaire et promoteur « Investissement Ray Junior inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur la rue ou partie de la rue de Brissac (lot 5 956 506) (phase II), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 N15342)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver dans le cadre et conformément aux dispositions du manuel des politiques, résolutions et règlements de la Ville applicables aux travaux d'infrastructures municipales, une demande du promoteur « Investissement Ray Junior inc. », en date du 3 février 2017, relativement à la construction d'infrastructures municipales soit d'un réseau d'eau, un réseau d'égout sanitaire, un réseau de drainage de surface et fondation de rue ainsi qu'un réseau d'éclairage, sur la rue ou partie de la rue de Brissac (lot 5 956 506) (phase II), dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

<b>169-02-2017</b>	<b>Mandat relatif à la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance pour des travaux d'infrastructures municipales sur la rue ou partie de la rue de Brissac, phase II, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 N15342)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De mandater la firme « Marchand Houle et Associés » pour préparer les plans et devis pour des travaux d'infrastructures municipales soit d'un réseau d'eau, un réseau d'égout sanitaire, un réseau de drainage de surface et fondation de rue sur la rue ou partie de la rue de Brissac, phase II (lot 5 956 506), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, ainsi que pour en effectuer la surveillance, avec résidence, si lesdits travaux sont effectués.

De mandater ladite firme pour compléter le formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout (version du 14 août 2007), à l'exception des sections suivantes :

- « Présence de matières résiduelles et de terrains contaminés », articles 3.2 à 3.10 inclusivement;
- « Lac, cours d'eau, marais, marécage, étang, tourbière, rive et plaine inondable », articles 3.12 à 3.17 inclusivement;
- « Habitats fauniques et floristiques, espèces menacées ou vulnérables et aires protégées », articles 3.18 à 3.20 inclusivement.

Que ladite firme soit rémunérée selon la politique de la Ville de Mirabel relative aux honoraires professionnels payables aux ingénieurs-conseils adoptée par la résolution numéro 529-07-88, et modifiée par la résolution numéro 231-05-97, de ce conseil, selon la méthode pourcentage, catégorie 1, pour un montant maximal de 24 999 \$, incluant toutes taxes applicables.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

Également, d'autoriser ladite firme à présenter les plans et devis au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

La Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère.

Finalement, la Ville prendra en charge les infrastructures, notamment leur exploitation et leur entretien, suite à l'acceptation provisoire des travaux par le conseil municipal, le tout selon les dispositions et les termes de la demande, ci-haut mentionnés, approuvée par le conseil municipal.

<b>170-02-2017</b>	<b>Demande de la compagnie « Construction F. Pichette 2007 inc. » concernant des travaux de rétention pluviale dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 6 008 379, en bordure de la rue Arthur-Sicard, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 513 101 S11 N14275 #89524)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel a pris connaissance de la demande de la compagnie « Construction F. Pichette 2007 inc. » concernant le projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 6 008 379, en bordure de la rue Arthur-Sicard, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, selon le plan préparé par « Équipe Laurence », portant la référence 73.27.01, plan numéro C-201,203,204 rev. A, en date du 9 décembre 2016 et plan numéro C-202 rev. B en date du 21 décembre 2016, tel que révisé le cas échéant.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet désire obtenir un accord de la Ville concernant l'acceptabilité du projet relativement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'informer le MDDELCC que la Ville de Mirabel ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère relativement à la réalisation de travaux de rétention pluviale dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 6 008 379, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

D'informer le MDDELCC que la Ville n'est pas et ne sera pas propriétaire des infrastructures privées visées aux présentes et qu'en conséquence elle ne prendra pas charge de celles-ci, notamment en ce qui concerne leur exploitation et leur entretien.

**171-02-2017      Soumission relative à la fourniture et transport de chlorure de sodium en vrac pour la fin de saison 2016-2017. (2017-016) (G6 112 U3 N5278)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée », la soumission relative à la fourniture et transport de chlorure de sodium en vrac pour la fin de saison 2016-2017, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 87 622,40 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 22 février 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-016 préparé en février 2017 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N5278 #99526, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

**172-02-2017      Soumission relative à la fourniture et livraison d'une (1) camionnette ¾ tonne, quatre (4) roues motrices, pour le Service de la sécurité incendie. (2016-107) (G6 112 U3 N7936)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », la soumission relative à la fourniture et livraison d'une (1) camionnette ¾ tonne, quatre (4) roues motrices, année 2017, pour le Service de la sécurité incendie, pour un prix de 42 260,21 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 20 février 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2016-107 préparé en janvier 2017 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N7936 #99114, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

**173-02-2017      Soumission relative à la fourniture et transport de paillis de cèdre. (2017-008) (G6 112 U3 N14815)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Épandages Robert », la soumission relative à la fourniture et transport de paillis de cèdre, année 2017, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 48 356,77 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 22 février 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-008 préparé en février 2017 par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G6 112 N14815, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>174-02-2017</b>	<b>Soumission relative à la fourniture et livraison d'un tracteur utilitaire avec chargeur avant, à quatre roues motrices. (2017-003) (G6 112 U3 N14977)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « J.-René Lafond inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison d'un tracteur utilitaire avec chargeur avant, à quatre roues motrices, pour un prix de 46 852,31 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 février 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-003 préparé en janvier 2017 par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G6 112 N14977, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>175-02-2017</b>	<b>Soumission relative au nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts de la Ville, dans le cadre du plan d'intervention. (2017-009) (X3 500 U3 N15121)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « AGI Environnement inc. », la soumission relative au nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts de la Ville, dans le cadre du plan d'intervention, pour des prix unitaires

apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 119 600,16 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 février 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-009 préparé le 30 janvier 2017 par le directeur du Service du génie, dans le dossier numéro X3 500 N15121, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>176-02-2017</b>	<b>Soumission relative à la fourniture d'articles de parcs et de matériel sportif. (2017-010) (G6 112 U3 N15326)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Distribution Sports Loisirs G.P. inc. », la soumission relative à la fourniture d'articles de parcs et de matériel sportif, année 2017, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit des prix globaux approximatifs mentionnés au tableau ci-dessous, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 février 2017 :

Soumissionnaire	Catégorie	Prix
Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	A	19 878,26 \$
	B	4 040,74 \$
	C	252,31 \$
	D	18 089,60 \$
	E	5 863,73 \$
	F	2 109,51 \$

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-010 préparé en février 2017 par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G6 112 N15326, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>177-02-2017</b>	<b>Échange de terrains, soit le lot 6 011 648 appartenant à la Ville, contre les lots 6 011 645, 6 011 647 et 6 011 649 appartenant à la compagnie « Gestion Dub inc. », pour l'élargissement de la rue Marie-Anne Fortier, dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 410 N15344 #99587) (X3 100 N15344 #99588)</b>
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel cède à « Gestion Dub inc. », le lot 6 011 648 en échange duquel la compagnie « Gestion Dub inc. » cède à la Ville de Mirabel les lots 6 011 645, 6 011 647 et 6 011 649.



Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de « Gestion Dub inc. ».

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'échange et les autres documents nécessaires.

**178-02-2017      Acquisition à des fins de parc ou terrains de jeux, du lot 5 891 130, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (G7 100 N14972 #99610)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

Dans le projet de développement de la rue de l'Esplanade, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, d'acquérir à des fins de parcs ou terrains de jeux, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » ou de tout autre propriétaire, le lot 5 891 130, la présente cession constituant une contribution à des fins de parc en vertu de la réglementation d'urbanisme de la Ville.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

**179-02-2017      Acquisition du réseau d'éclairage situé sur la rue Jacques-Cartier (lot 4 874 929), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 412 U4 N15186 dossier général N14613)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de « Groupe L'Héritage inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur la rue Jacques-Cartier (lot 4 874 929), dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

**180-02-2017      Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues Pierre-Rodrigue (lot 5 518 668) et Paul-Sauvé (lot 5 518 622), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 412 U4 N15081 dossier général X3 N14996)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Gestion Dub inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur les rues Pierre-Rodrigue (lot 5 518 668) et Paul-Sauvé (lot 5 518 622), dans le secteur de Saint-Augustin.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

**181-02-2017      Acquisition du réseau d'éclairage situé sur la rue De Denonville (lot 4 826 670), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 412 U4 N15234 dossier général X3 N14609)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « Groupe L'Héritage inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur la rue De Denonville (lot 4 826 670), dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

**182-02-2017      Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues Félix-L'Allier et Marie-Anne-Fortier (lots 5 600 207 et 5 600 209), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 412 U4 N15083)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de « Gestion Dub inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur les rues Félix-L'Allier et Marie-Anne-Fortier (lots 5 600 207 et 5 600 209), dans le secteur de Saint-Augustin.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

**183-02-2017      Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Tourisme Mirabel – Plan d'action 2017 ». (FSDS-2017-01) (G5 500 N15207 #99601)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 30 000 \$, pris à même le fonds de soutien au développement sectoriel issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Tourisme Mirabel – Plan d'action 2017 » (FSDS-2017-01), conformément à la recommandation de l'agente de développement économique en date du 20 février 2017.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**184-02-2017 Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Campagne achat local agroalimentaire ». (FSDS-2017-02) (G5 500 N15207 #99603)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 15 917 \$, pris à même le fonds de soutien au développement sectoriel issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Campagne achat local agroalimentaire » (FSDS-2017-02), conformément à la recommandation de l'agente de développement économique en date du 20 février 2017.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**185-02-2017 Octroi d'une aide financière à « Club conseil Profit-eau-sol » pour le projet intitulé « BV Chicot projet milieu équestre ». (PSPS-2016-08) (G5 500 N15193 #99604)**

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 22 720 \$, pris à même la politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, suite à une demande présentée par « Club conseil Profit-eau-sol », dans le projet intitulé « BV Chicot projet milieu équestre » (PSPS-2016-08), conformément à la recommandation de l'agente de développement économique en date du 20 février 2017.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**186-02-2017 Octroi d'une aide financière à l'entreprise « LACREM inc. ». (G5 500 N15023 #99605)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 000 \$, soit 5 000 \$ pour chacun des deux promoteurs, pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « LACREM inc. », pour le projet numéro FAE-2017-03 conformément à la recommandation du Comité d'investissement de Mirabel (CIM) en vertu de la résolution numéro CIM-2017-02-01.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

<b>187-02-2017</b>	<b>Entente avec « Centre de services partagés du Québec » pour des services de gestion et de disposition de biens d'occasion. (G6 400 U4 N0902)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* se procurer tout bien ou service auprès du « Centre de services partagés du Québec (CSPQ) » ou par son entremise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel veut se prévaloir des services du CSPQ ou par son entremise, pour l'achat de services de gestion et de disposition de biens d'occasion;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, l'entente relative à des services de gestion et de disposition de biens d'occasion, par un processus d'appel d'offres, ainsi que tout document y relatifs.

<b>188-02-2017</b>	<b>Entente avec le Conseil intermunicipal de transport Laurentides dans le cadre du plan de mesures d'urgences, afin d'assurer un secours aux personnes évacuées en cas de sinistre. (X2 310 101 U4 N13637)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière suppléante, à signer, l'entente relative à un plan de mesures d'urgences, afin d'assurer un secours aux personnes évacuées en cas de sinistre, tel qu'il appert du projet daté du 27 février 2017, mais en y faisant la modification suivante au dernier paragraphe de l'article 3, afin qu'il se lise comme suit :

« Le responsable de la Ville de Mirabel pour la mise en application de la présente entente est le directeur du Service de sécurité incendie. ».

---

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 189-02-2017), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 189-02-2017), EN RAISON D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

<b>189-02-2017</b>	<b>Entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente et les autres documents

nécessaires avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. », selon les conditions stipulées au projet d'entente daté du 27 février 2017.

La présente entente remplace l'entente datée du 3 mars 2016 et adoptée en vertu de la résolution numéro 148-02-2016.

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

---

<b>190-02-2017</b>	<b>Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec Valérie Lagrange. (X3 512 U4 N3520)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, à intervenir avec Valérie Lagrange, tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 27 février 2017.

<b>191-02-2017</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis pour la construction d'un centre culturel au 9155, rue Dumouchel, sur le lot 5 686 958, dans le secteur de Saint-Benoît, incluant les honoraires professionnels, les frais de financement ainsi que tous les travaux connexes pour la complète réalisation desdits travaux, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (2163)</b>
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis pour la construction d'un centre culturel au 9155, rue Dumouchel, sur le lot 5 686 958, dans le secteur de Saint-Benoît, incluant les honoraires professionnels, les frais de financement ainsi que tous les travaux connexes pour la complète réalisation desdits travaux, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

<b>192-02-2017</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1808 <i>Autorisant un emprunt pour la préparation des plans et devis pour des travaux de construction d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire, sur la rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et une dépense et un emprunt de 560 000 \$ à ces fins, afin de remplacer le bassin de taxation.</i> (G8 400) (2165)</b>
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement *Autorisant un emprunt pour la préparation des plans et devis pour des travaux de construction*

*d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire, sur la rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et une dépense et un emprunt de 560 000 \$ à ces fins, afin de remplacer le bassin de taxation.*

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

<b>193-02-2017</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 457 <i>Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout</i>, concernant son application en ce qui concerne l'installation d'un système de rétention des eaux de surface relativement à des immeubles industriels, commerciaux et multi-logements (12 logements et plus) lorsque le système est relié au réseau municipal. (G8 400) (2166)</b>
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 457 *Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout*, concernant son application en ce qui concerne l'installation d'un système de rétention des eaux de surface relativement à des immeubles industriels, commerciaux et multi-logements (12 logements et plus) lorsque le système est relié au réseau municipal.

<b>194-02-2017</b>	<b>Adoption du règlement numéro U-2157 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– créer la zone H 7-180 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 7-11, dans le secteur de Saint-Janvier;</li><li>– créer la zone H 11-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 11-10, dans le secteur de Saint-Antoine;</li><li>– agrandir la zone H 5-69 à même une partie de la zone H 5-35, dans le secteur de Saint-Canut;</li><li>– permettre les habitations trifamiliales jumelées dans la zone H 10-43 uniquement dans les projets intégrés, dans le secteur de Saint-Augustin;</li><li>– restreindre dans la zone C 7-51 le nombre maximal d'endroits destinés à certains usages identiques de la classe F, à savoir les postes d'essence et les établissements combinant un magasin de type dépanneur et un poste d'essence de la classe F-1 ainsi que les stations-service et les établissements d'entretien de véhicules automobiles de la classe F-2 pour les limiter;<ul style="list-style-type: none"><li>• à 1 établissement de l'un ou l'autre de ces usages (F-1 ou F-2) dans la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)</li></ul></li></ul>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2016, le projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur le projet de règlement numéro PU-2157 tenue lors d'une séance du conseil le 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2157 a été adopté, sans modification, et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2157 nous est parvenue au plus tard le 17 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2157, tel que présenté.

<b>195-02-2017</b>	<b>Adoption du règlement numéro U-2158 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 11-20 sur des terrains ayant une superficie minimale de 190 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 30 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 290 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2016, le projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur le projet de règlement numéro PU-2158 tenue lors d'une séance du conseil le 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2158 a été adopté, sans modification, et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2158 nous est parvenue au plus tard le 17 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2158, tel que présenté.

<b>196-02-2017</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2162 modifiant le règlement numéro 891 de la Ville de Mirabel <i>Concernant la régie des séances du conseil municipal, le maintien de l'ordre durant ses séances, la période de questions</i>», afin d'abroger les dispositions réglementaires relatives à l'enregistrement des séances du conseil. (G8 400)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2162, tel que présenté.

<b>197-02-2017</b>	<b>Nomination au poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Jean-Luc Garon, au poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics au Service de l'équipement et des travaux publics de la Ville, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

<b>198-02-2017</b>	<b>Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de la Ville de Mirabel concernant les lots 1 690 598 et 2 811 476, en bordure du rang Sainte-Henriette, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 112 103)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole des lots à l'étude et des lots avoisinants :  
Les lots visés par la demande d'autorisation et les lots voisins comportent des sols de classe 4 présentant des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages. De plus, la zone visée est caractérisée par les sous-classes basse fertilité, surabondance d'eau et manque d'humidité.
- b) Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture :  
Considérant la relativement faible qualité des sols à cet endroit suite à l'exploitation d'une sablière, la présence d'importantes superficies de milieux humides et le fait que les arbres existants sur le site et les environs doivent être protégés (bois et corridors forestiers métropolitains), la partie des lots faisant l'objet de la présente demande d'aliénation n'a pas un très grand potentiel agricole.



- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :  
Aucun impact particulier puisque le site sera principalement un site de conservation d'éléments naturels. Ce genre d'utilisation ne causera aucun préjudice sur les activités agricoles existantes à proximité.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :  
Le projet d'acquisition est à volet environnemental avant tout. La Ville de Mirabel souhaite protéger des massifs forestiers et des milieux humides de grande ampleur à cet endroit, en conformité aux lois provinciales à cet effet. Aucun élément particulier au niveau des établissements de production animale.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :  
Puisque la présente demande porte sur une question de protection d'une partie d'un vaste réseau de milieux humides existants, il est difficile d'évaluer d'autres emplacements de ce type, tout particulièrement hors des zones rurales.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :  
L'homogénéité ne sera pas affectée par un projet de conservation environnemental sur le site d'une sablière sur le point d'être complétée.
- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :  
Il y aura évidemment protection de l'eau par la présente demande puisqu'il s'agit de l'essence même du concept du projet de conservation des milieux humides à cet endroit. Il n'y a pas d'impact particulier au niveau du sol.
- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :  
La propriété du vendeur aura dorénavant une superficie d'environ 32,49 hectares, ce qui est amplement suffisant pour un projet agricole. Ce n'est pas le retrait de 11,71 hectares qui affectera le tout en ce sens. Pour ce qui est de la superficie dont la Ville fera l'acquisition, la superficie sera utilisée pour la protection des milieux naturels. Les 11,71 hectares demandés ne causeront donc pas de grand problème en termes de capacité dans les circonstances et les superficies seront suffisantes.
- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :  
N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.  
N/A

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par la Ville de Mirabel, afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner, une partie des lots 1 690 598 et 2 811 476, en bordure du rang Sainte-Henriette, dans le secteur de Sainte-Monique, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour utiliser ces espaces à des fins de mise en valeur environnementale et l'installation d'un puits d'eau potable.

<b>199-02-2017</b>	<b>Entente avec « Centre de services partagés du Québec » pour de l'équipement informatique. (G2 310 N3893)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* se procurer tout bien ou service auprès du « Centre de services partagés du Québec (CSPQ) » ou par son entremise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel veut se prévaloir des services du CSPQ ou par son entremise, pour l'achat d'équipement informatique;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adhérer à l'achat regroupé pour de l'équipement informatique pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019 auprès du « Centre de services partagés du Québec ».

D'autoriser le directeur du Service des technologies et de l'information, à signer toute entente relative à l'achat d'équipement informatique avec « Centre de services partagés du Québec », ainsi que tous documents y relatifs.

<b>200-02-2017</b>	<b>Adhésion à l'Union des municipalités du Québec concernant les programmes d'assurances des Organismes bénévoles à but non lucratif. (G1 411 U4 N4311)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la Ville de Mirabel à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public les OBNL suivants :

OSBL-0100295	Association des maisons des Jeunes de Mirabel	8515, rue St-Jacques
OSBL-0100606	Comité du parc Lacroix	8515, rue St-Jacques
OSBL-0100616	Comité du parc de la Loire	8515, rue Saint-Jacques
OBNL-000405	Comité de loisirs Mirabel, Saint-Benoît Inc.	14111, rue St-Jean
OBNL-000411	Comité des artistes peintres de Mirabel	14111, rue St-Jean
OBNL-000407	Comité des loisirs de St-Hermas	14111, rue St-Jean
OBNL-000417	Comité du parc de la montagne	14111, rue St-Jean
OBNL-000402	Comités des loisirs du secteur de Saint-Antoine de la Ville de Mirabel Inc.	14111, rue St-Jean
OBNL-000399	Comité du parc Pablo-Picasso	14111, rue St-Jean
OBNL-000409	Comité des loisirs Charlebel	14111, rue St-Jean
OBNL-000401	Comité des loisirs Sainte-Scholastique	14111, rue St-Jean
OSBL-0102447	Comité autodrome St-Canut (club d'autos téléguidés)	14230, rue Campeau
OBNL-000410	Comité de loisirs St-Janvier Inc.	14111, rue St-Jean
OSBL-0101633	Comité du parc de l'écluse	8515, rue St-Jacques
OBNL-000398	Comité du parc Jacques-Beauchamp	14111, rue St-Jean
OBNL-000403	Comité des loisirs Saint-Augustin	14111, rue St-Jean
OBNL-000418	Comité des loisirs du Domaine-Vert Sud	14111, rue St-Jean
OBNL-000406	Comité de loisirs St-Canut Inc.	14111, rue St-Jean
OBNL-000400	Comité des arts de Saint-Benoît	14111, rue St-Jean
OSBL-0102912	Projet Des Bouleaux	13641, rue des Bouleaux
OSBL-0101632	Comité du parc Raymond-Fortier	8515, rue St-Jacques
	Comité du parc Cardinal	8515, rue St-Jacques

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

**201-02-2017 Démolition d'immeubles commerciaux (entrepôts) situés au 17081, chemin de la Côte-Nord, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 500)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'immeubles commerciaux (entrepôts) situés au 17081, chemin de la Côte-Nord, dans le secteur de Saint-Augustin, de « 9291-3557 Québec inc. » (ci-après appelé le propriétaire);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble désire construire de nouveaux bâtiments à l'endroit où sont situés les immeubles à démolir;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition des immeubles commerciaux (entrepôts) situés au 17081, chemin de la Côte-Nord, dans le secteur de Saint-Augustin.

**Dépôt de documents.**

La greffière dépose au conseil le document suivant :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 23 février 2017. (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2017-02-24 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

**Affaires nouvelles.**

**202-02-2017 Appui à la Municipalité régionale de comté d'Avignon relativement à sa demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la suspension de l'étude des demandes à portée collective. (G3 312)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la résolution numéro CM-2017-02-14-213 de la Municipalité régionale de comté d'Avignon;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer la Municipalité régionale de comté d'Avignon relativement à sa demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la suspension de l'étude des demandes à portée collective et de lui demander de revoir sa décision dans les meilleurs délais.

De demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec de revoir sa décision de suspendre l'étude des demandes à portée collective.

<b>203-02-2017</b>	<b>Entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec. (G3 312)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a, conformément à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que le rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE les actions du CALQ à l'égard des régions visent à soutenir et à renforcer la pratique et la diffusion artistique dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ souhaite mettre en œuvre le Programme de partenariat territorial de la région des Laurentides 2016-2019 comportant les quatre volets suivants :

Volet 1 – Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels

Volet 2 – Soutien aux organismes artistiques professionnels

Volet 3-A – Soutien à la mobilité – Artistes / Volet 3-B – Soutien à la mobilité – Organismes

Volet 4 – Soutien à la promotion

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel souhaite soutenir et renforcer la création artistique et sa diffusion sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, via le Fonds de développement des territoires (FDT), peuvent conclure des ententes avec les ministères et organismes du gouvernement visant la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec relativement au soutien dans la région des Laurentides de la création, de l'expérimentation et de la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que du rayonnement.

<b>Parole aux conseillers.</b>
--------------------------------

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

<b>Période de questions.</b>
------------------------------

On procède à la période de questions de l'assistance.

Dépôt de document « Rapport d'activités 2015-2016 - Écoute agricole des Laurentides », daté décembre 2016.

**204-02-2017      Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

---

Jean Bouchard, maire

---

Suzanne Mireault, greffière